

**HUSSAR ULTRA**Version 2 / B
1020000115631/9
Date de révision: 27.07.2011
Date d'impression: 26.01.2012**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	HUSSAR ULTRA
Code du produit (UVP)	06352286
Utilisation	Herbicide
Société	Bayer CropScience SA-NV J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	E-mail : daniel.goovaerts@bayer.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h) Bayer Antwerpen NV
Centre Anti-Poison	+32(0)70/245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Dispersion huileuse (OD)
Iodosulfuron-méthyl sodium salt 100g/l; Mefenpyr-diethyl 300 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	N	R50/53	8,85
Docosate sodique	577-11-7 209-406-4	Xi	R38, R41	> 1,00 - < 20,00
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0	Xn, N	R10, R37, R51/53, R65, R66, R67	> 1,00 - < 10,00
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Xn, N	R65, R66, R51/53	> 25,00
Sel de sodium d'un condensat d'acide naphtalène sulfonique et de formaldéhyde	9008-63-3	Xi	R36/38	> 1,00 - < 20,00



HUSSAR ULTRA

Version 2 / B
102000011563

2/9

Date de révision: 27.07.2011
Date d'impression: 26.01.2012

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Pour prévenir une aspiration du produit avalé, maintenir en position latérale de sécurité.

Avis aux médecins

Symptômes

|| Local: Irritation

Traitement

|| Traitement initial : symptomatique.

|| En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

|| Il n'existe pas d'antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

|| Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

|| Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Oxyde de carbone (CO)

oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

Acide chlorhydrique (HCl)

Acide iodhydrique (HI)

Cyanures



HUSSAR ULTRA

Version 2 / B
102000011563

3/9
Date de révision: 27.07.2011
Date d'impression: 26.01.2012

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

- Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
- Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

- Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Eloigner toute source d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
- Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

- Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
- Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
- Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger
- Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Conserver dans le conteneur original.
- Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Le produit en vrac ou conditionné doit être stocké dans un magasin fermé ou sous un toit en étant protégé du soleil et du gel.

Précautions pour le stockage en commun

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

- Coex EVOH (1000L IBC)

**HUSSAR ULTRA**Version 2 / B
102000011563

4/9

Date de révision: 27.07.2011
Date d'impression: 26.01.2012**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	1 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent). Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.
Mesures d'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**HUSSAR ULTRA**Version 2 / B
102000011563

5/9

Date de révision: 27.07.2011
Date d'impression: 26.01.2012**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	liquide
Couleur	brun
Odeur	aromatique

Données de sécurité

pH	7,0 - 9,0 à 10 % (23 °C)
Point d'éclair	81 °C
Température d'auto-inflammabilité	460 °C à 1.022,2 hPa
Densité	env. 1,13 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	dispersable
Viscosité, dynamique	540 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 20 /s
Viscosité, dynamique	404 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 100 /s
Viscosité, dynamique	238 mPa.s à 40 °C Gradient de vitesse 20 /s
Viscosité, dynamique	138 mPa.s à 40 °C Gradient de vitesse 100 /s
Viscosité, cinématique	122 mm ² /s à 40 °C
Tension superficielle	27,6 mN/m à 25 °C Déterminé sur le produit non dilué.
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	--

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg

**HUSSAR ULTRA**Version 2 / B
102000011563

6/9

Date de révision: 27.07.2011
Date d'impression: 26.01.2012

Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité Difficilement biodégradable.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 7,75 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) 8,3 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) 6,71 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	(<i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau)) 8,4 µg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

|| Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

|| Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADN**

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IODOSULFURON-METHYL-SODIUM, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE) SOLUTION)
Code tunnel	E

**HUSSAR ULTRA**Version 2 / B
102000011563

7/9

Date de révision: 27.07.2011
Date d'impression: 26.01.2012

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

|| Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Iodosulfuron-méthyl-sodium

Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R36	Irritant pour les yeux.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrase(s) S

S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**HUSSAR ULTRA**Version 2 / B
102000011563

8/9

Date de révision: 27.07.2011
Date d'impression: 26.01.2012**Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :**

Soumis à étiquetage réglementaire.

Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Éviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire

Classement OMS : U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Législation nationaleNuméro d'agrégation / 9576/B
BelgiqueNuméro d'agrément (G.D. L01739-017
Luxembourg)

Classe de toxicité (Belgique) B

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R10	Inflammable.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.



HUSSAR ULTRA

Version 2 / B
102000011563

9/9
Date de révision: 27.07.2011
Date d'impression: 26.01.2012

R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.